

CCAS - Gestion du plan d'alerte et d'urgence

La commune de Valence-en-Poitou attache la plus grande importance au respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

La gestion de l'action sociale fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel sur la base de l'exécution d'une mission d'intérêt public (Article 6.1.e du RGPD)

Ce traitement a pour finalités :

- Inscription des personnes concernées (personnes âgées et handicapées) au registre obligatoire "plan d'alerte et d'urgence"

Les données collectées auprès des personnes concernées sont celles présentées sur le formulaire.

Par ailleurs, le traitement fait l'objet d'une politique de minimisation de la collecte des données. Les données sont conservées 5 ans après révision conformément à la réglementation en vigueur.

Les destinataires des données sont : la Préfecture, élus, agents, le département.

Ce traitement ne fait pas l'objet de transferts de données hors Union Européenne, ni d'une prise de décision automatisée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, et en demander la rectification.

Pour des motifs légitimes, vous pouvez vous opposer et limiter le traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO). :

- Par mail : affairesgenerales@valenceenpoitou.fr
- Par courrier postal : Mairie de Valence-en-Poitou, 8 rue Hemmoor, Couhé 86700 Valence-en-Poitou

Une réponse vous sera donnée dans le délai légal de 1 mois à partir de la réception de votre demande.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL